URPS MÉDECINS LIBÉRAUX ILE-DE-FRANCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 octobre 2024

Violences faites aux médecins

L'URPS appelle le Sénat à l'adoption urgente de la proposition de loi Pradal et à des moyens de protection adaptés pour les gardes de nuit

Le Bureau de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a été particulièrement affecté par l'agression subie par notre consœur lors de sa garde médicale le dimanche 29 septembre dans la région nantaise, et nous lui témoignons tout notre soutien et notre solidarité.

Malheureusement, les violences perpétrées à l'encontre des médecins sont de plus en plus nombreuses. Dans son 20e recensement annuel des violences faites aux médecins, le CNOM dénombre 1 581 agressions à l'encontre de médecins en exercice en 2023, soit une augmentation sur un an de +27%. Et il est plus que probable que ce chiffre soit largement sous-évalué.

Par la nature de leur activité, les médecins libéraux sont très exposés aux agressions ou aux menaces notamment pour l'obtention de certaines prescriptions (médicamenteuses, certificats, arrêts de travail...). Ces violences sont facteurs d'abandons des médecins libéraux dans les territoires, en particulier dans ceux qui ont le plus besoin de praticiens.

C'est pourquoi **l'URPS médecins** soutient une **révision du Code pénal visant à un renforcement des peines encourues à l'égard des agresseurs, une équité de traitement entre les libéraux et les salariés, une protection du personnel salarié des libéraux, une possibilité pour l'URPS de soutenir le dépôt de plainte des médecins libéraux**. À ce titre, la proposition de loi (PPL n°430) Pradal votée à l'Assemblée nationale comporte des mesures qui vont dans le sens des propositions portées par l'URPS. **Le texte est actuellement au Sénat, attribué pour examen à la Commission des Lois ; il n'a en revanche pas été mis à l'ordre du jour depuis sa transmission, le 14 mars 2024.**

Face au phénomène croissant des violences et des agressions à l'encontre des médecins sur leur lieu de travail, l'URPS médecins libéraux Île-de-France rappelle la nécessité impérieuse de soumettre aux Sénateurs la proposition de Loi n°430.

En complément de ces éléments législatifs, il parait opportun de se poser la question de la sécurité des médecins qui prennent des gardes de nuit et de week-end. Il ne suffit pas de mettre des locaux à disposition, il convient de les sécuriser avec des moyens adaptés : vidéo-surveillance, déclenchement d'alarme via bouton poussoir, agent de sécurité.

L'URPS réclame que ces dispositifs soient obligatoirement intégrés dans le cahier des charges des Maisons Médicales et Points Fixes de Garde, en cours de rédaction à la DGOS, et que le financement de ces dispositifs par l'Etat soit garanti.

L'URPS médecins s'est mobilisée bien en amont du plan ministériel et reste partenaire et pilote du plan régional tolérance zéro pour les violences faites aux professionnels de santé qui propose en Ile-de-France :

- Des formations à destination des professionnels de santé : conduite à tenir en cas d'agression verbales ou physiques ;
- Le financement d'équipements pour sécuriser les cabinets et lieux de consultation ;
- Un numéro unique pour être accompagné en cas d'agression : 01.45.45.45.45 ;

Plus d'infos : https://www.urps-med-idf.org/ma-securite/

Contacts presse : Primatice Conseil

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95
Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84

*****

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : urps-med-idf.org

Contacts presse : Primatice Conseil

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95
Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84